RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03754
Numéro SIREN : 807 479 910
Nom ou dénomination : AB2S

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/030738

Certifié conforme pour le gérant (1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa N°15949*04

Désignation de l'entreprise : SASU AB2S — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 54 ROUTE D'ESPAGNE 31100 TOULOUSE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 0 7 4 7 9 9 1 0 0 0 0 2 6 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2021 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 446	AG	3 364	1 082
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	47 393	AU	29 179	18 214
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 200	BI		3 200
	TOTAL (II)	BJ	55 039	BK	32 543	22 496
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	13 745	BM		13 745
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	832 006	BY	8 870	823 136
	Autres créances (3)	BZ	88 004	CA		88 004
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	439 782	CG		439 782
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	1 373 537	CK	8 870	1 364 667
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 428 576	1A	41 413	1 387 162

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Certifié conforme pour le gérant

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB2S — Néant ☐*

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	21 052
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	43 526
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	73 378
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	300 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	3 113
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	351 892
	Dettes fiscales et sociales		DY	652 439
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	6 340
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	1 313 785
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 387 162

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 013 785
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

SASU AB2S

SASU au capital de 8 000.00 euros
Siège social : 54 ROUTE D'ESPAGNE 31100 TOULOUSE
RCS n°807479910- RCS

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Le 30/06/2022
à 10h00
au siège social

Le soussigné M ABBASSA SIDI AHMED, actionnaire unique, de la société SASU AB2S, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 8 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :
M ABBASSA SIDI AHMED, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2021.

A mis à disposition les documents suivants :

A pris les décisions suivantes :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des dirigeants
- Situation des comptes courants de l'actionnaire à la date de clôture.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 43 525.97 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 43 525.97 Euros formant un résultat affectable de 43 525.97 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 35 000.00 Euros, soit 43.75 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 30/09/2022 ;
- Aux autres réserves pour 8 525.97 Euros ;

Sur ce dividende, et pour l'actionnaire personne physique, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80% pour l'actionnaire qui n'a pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2021. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à l'actionnaire.

Les droits bruts de l'actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- L'actionnaire unique : 24 500 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des deux exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2020 : 35 000.00 €
- Clôture au 31/12/2019 : 27 812.00 €
- Clôture au 31/12/2018 : NEANT

Décision N° 3 - Ratification de la rémunération des dirigeants

L'actionnaire unique approuve la rémunération brute de la Présidence de 134 132.00 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'actionnaire unique, une rémunération brute de 134 132.00 Euros.

Décision N° 4 - Situation du compte courant de l'actionnaire à la date de clôture

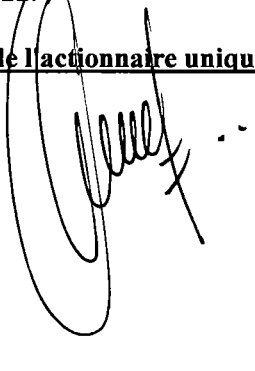
L'actionnaire unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 2 983.52 Euros.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à Toulouse,
Le 30/06/2022.

Signature de l'actionnaire unique, M ABBASSA SIDI AHMED :



SASU AB2S

SASU au capital de 8 000.00 euros
Siège social : 54 ROUTE D'ESPAGNE 31100 TOULOUSE
RCS n°807479910- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le 30 juin 2022, à 10 h 00, le soussigné M ABBASSA SIDI AHMED, actionnaire unique de la société SASU AB2S dont le siège social est situé au siège social, a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 43 525.97 Euros formant un résultat affectable de 43 525.97 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 35 000.00 Euros, soit 43.75 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 30/09/2022 ;
- Aux autres réserves pour 8 525.97 Euros ;

Sur ce dividende, et pour l'actionnaire personne physique, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80% pour l'actionnaire qui n'a pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2021. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à l'actionnaire.

Les droits bruts de l'actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- L'actionnaire unique : 24 500 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des deux exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2020 : 35 000.00 €
- Clôture au 31/12/2019 : 27 812.00 €
- Clôture au 31/12/2018 : NEANT

Extrait certifié conforme aux décisions de l'actionnaire unique du 30/06/2022.

Signature de la Présidence :

M ABBASSA SIDI AHMED

